

Leçon 15 - Coopérateur dans l'Église

Objectifs

1. Comprendre les nombreux dons que Dieu offre à l'Église.
2. Voir combien de dons différents contribuent à l'édification de la famille salésienne.
3. Voir la place du Salésien Coopérateur au sein de l'Église telle qu'elle s'exprime dans la paroisse et le diocèse.
4. Comprendre comment les Salésiens Coopérateurs participent à la mission salésienne avec leur implication dans l'Église.

Référence: Le Salésien Coopérateur, Joseph Aubry S.D.B.

« Le but direct et véritable des Coopérateurs est de venir en aide à l'Église, aux évêques, aux curés, sous la supervision générale des Salésiens, dans les œuvres de bienfaisance », (Don Bosco, 1884, MB XVII, 25)

« Les Salésiens Coopérateurs sont des auxiliaires très efficaces de l'Action Catholique. Profondément imprégnés de l'esprit salésien, vous savez bien quels rapports étroits vous lient à l'ensemble des œuvres que soutient et appuie le laïcat catholique pour aider la hiérarchie... et combien Nous sommes sûr que Nous pouvons compter sur votre coopération ». (Pie XII aux Coopérateurs, 12 septembre 1952)

« Nous, Salésiens coopérateurs (nous préférierions dire Salésiens qui sont Coopérateurs) désirons réaffirmer notre nouvelle prise de conscience des engagements ecclésiaux que la réalité sociale nous impose, non seulement comme baptisés, mais encore comme membres d'une « Union » que Don Bosco a voulue pour le service de l'Église locale et du Pape ». (Message des coopérateurs au SGC, 2 juillet 1971).

La Famille salésienne a été suscitée de façon charismatique par l'Esprit-Saint. Or, selon la doctrine extrêmement claire de saint Paul, les « charismes » ou dons spirituels particuliers sont toujours distribués par l'unique Esprit, à des individus ou à des groupes, « en vue du bien commun », pour une vitalité, plus intense du Corps entier, l'Église. C'est bien ainsi que l'a toujours compris Don Bosco, « homme d'Église » par excellence.

Le « sens de l'Église » est l'un des traits caractéristiques de l'esprit salésien. Entendons le mot « Église » dans son acception totale : il s'agit à la fois du Peuple de Dieu dont nous sommes les membres et que nous voulons servir, et de sa hiérarchie à qui nous apportons notre respectueuse obéissance et notre collaboration généreuse.

Les nouvelles Constitutions des SDB disent: « Nous voyons l'Église comme le lieu de rencontre de toutes les forces qui travaillent au salut. Pour le Pape, nous avons une vénération et une adhésion spéciales; pour les évêques « une charité sincère et l'obéissance »; pour les autres Familles religieuses une profonde estime. Nous apportons toujours notre collaboration avec le souci permanent que grandisse le Corps du Christ. "Les fatigues, quelles qu'elles soient, sont bien peu quand il s'agit de l'Église et de la papauté." (Don Bosco) » (Const. SDB, 44)

C'est bien dans cet esprit que Don Bosco a conçu et fondé ses Coopérateurs, et le fait de n'avoir pu les agréger directement à la Société Salésienne lui a peut-être permis de les concevoir, avec plus de liberté, au service direct des Églises locales.

Il a fallu la grande voix de Pie XII, en une circonstance solennelle, pour rouvrir les grands horizons : «Vous n'ignorez pas, chers Fils et Filles, que votre pieuse Union, greffée sur la souche féconde de la Famille religieuse de Saint Jean Bosco et participante à son activité multiforme comme à ses avantages spirituelles, n'a pas, cependant, comme fin directe, de venir en aide à la Congrégation à laquelle elle emprunte son nom, mais plutôt, ainsi que l'a déclaré votre saint Fondateur, de « prêter assistance à l'Église , aux évêques, aux curés, sous la supervision générale des salésiens ».Vous êtes profondément imprégnés de l'esprit Salésien.

Il importe alors de comprendre que, quel que soit le type de tâche que les Coopérateurs accomplissent, soit dans le champ des œuvres mêmes de la Congrégation salésienne, soit en dehors, ils servent toujours réellement l'Église.

Référence: PVA Règlements, Chapitre 1, Article 1

Art. 1 - Les Coopérateurs dans l'Église

1. Les Salésiens Coopérateurs s'insèrent avec une disponibilité et une attitude de service de style salésien dans la paroisse et dans le diocèse. Appelés par l'Église à un ministère, ils participent à la mission sacerdotale et l'exercent en soutenant le projet de la pastorale ecclésiale.

Ainsi, ils vivent leur engagement baptismal en accord avec le Système Préventif de Don Bosco comme manière spécifique d'exprimer l'amour de Dieu, avec une attention particulière aux jeunes et aux familles.

2. Les Salésiens Coopérateurs encouragent l'adhésion au Magistère de l'Église. Les relations avec les curés, avec les prêtres, les religieux, les religieuses et avec d'autres laïcs, sont empreintes d'estime, de solidarité et de participation active aux programmes pastoraux, en particulier ceux qui concernent les jeunes, les familles et les vocations.

Référence: 1 Corinthiens 12: 4-11

Les dons de l'Esprit Saint

Les dons de la grâce sont variés, mais c'est le même Esprit. Les services sont variés, mais c'est le même Seigneur. Les activités sont variées, mais c'est le même Dieu qui agit en tout et en tous. A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien. A celui-ci est donnée, par l'Esprit, une parole de sagesse ; à un autre, une parole de connaissance selon le même Esprit ; un autre reçoit, dans le même Esprit, un don de foi ; un autre encore, dans l'unique Esprit, des dons de guérison ; à un autre est donné d'opérer des miracles, à un autre de prophétiser, à un autre de discerner les inspirations ; à l'un, de parler diverses langues mystérieuses ; à l'autre de les interpréter. Mais celui qui agit en tout cela, c'est l'unique et même Esprit : il distribue ses dons, comme il le veut, à chacun en particulier.

Référence: PVA Statuts, Chapitre 1, Article 4

Art. 4 - L'Association dans l'Église

1. L'Association des Salésiens Coopérateurs est approuvée par le Saint-Siège⁶ comme Association publique de fidèles et participe au patrimoine spirituel de la Société de Saint François de Sales.

Les membres collaborent activement à sa mission, au nom de l'Église, sous l'autorité du Recteur Majeur, qui est le Successeur de Don Bosco, en esprit de fidélité aux Pasteurs et en collaboration avec les autres forces ecclésiales.

2. Les Salésiens Coopérateurs manifestent une dévotion filiale envers le Souverain Pontife.
3. L'Association des Salésiens Coopérateurs jouit d'une personnalité juridique ecclésiastique publique. Elle a son siège central à Turin.

Questions de réflexion

1. Comment puis-je répondre au Magistère de l'Église?
2. Suis-je impliqué activement dans la mission de ma paroisse ou de mon diocèse?
3. Quels types de dons, charismes voyez-vous qui vous ont été donnés pour la Congrégation de la Famille Salésienne.
4. En étant au service d'une paroisse ou d'un diocèse, qu'est-ce qui vous semble le meilleur type d'apostolat que les Salésiens coopérateurs pourraient accomplir?

Réflexion de prière

Priez le Saint-Esprit pour qu'il vous comble de tous les dons du charisme salésien.